

2 juillet 2007

**Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention**  
**(article L. 233-7 du code de commerce)**

**CYBERNETIX**

(Eurolist)

**Complément à D&I 207C1234 du 29 juin 2007**

1 - Par courrier du 2 juillet 2007, la société anonyme Sercel Holding (16, rue de Bel Air, 44474 Carquefou), contrôlée par la Compagnie Générale de Géophysique - Veritas, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 27 novembre 2006, par suite de l'acquisition de 11 000 actions CYBERNETIX réalisée sur le marché, le seuil de 20% du capital de la société CYBERNETIX et détenir, à cette date, 231 000 actions CYBERNETIX représentant autant de droits de vote, soit 21% du capital et 17,47% des droits de vote de cette société (1).

2 - Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

"Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du code de commerce, la déclarante précise que :

- elle agit seule ;

- elle n'exclut pas d'augmenter ou de réduire ultérieurement sa participation dans le capital de CYBERNETIX ;

- elle n'envisage pas de prendre le contrôle de CYBERNETIX au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce."

\_\_\_\_\_

(1) Sur la base d'un capital composé de 1 100 000 actions représentant 1 322 229 droits de vote.